

## MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE : IDENTIFIER LES CRITÈRES DE SOUSCRIPTION ET CONNAITRE LES GARANTIES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA112	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	1939,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 02/04/2025 au 04/04/2025
- Du 08/10/2025 au 10/10/2025

### OBJECTIFS

- Identifier les origines de sinistres, les biens assurables et leurs modalités d'indemnisation
- Identifier les événements assurables et leurs exclusions
- Distinguer les spécificités des dommages immatériels et les mécanismes juridiques des assurances de responsabilités
- Analyser l'activité de l'entreprise et les risques auxquels elle est exposée pour lui proposer une solution d'assurance adaptée à ses besoins et ses contraintes économiques.

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**

**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Les participants acquièrent une connaissance de l'activité et des besoins d'assurance des artisans, commerçants, prestataires de services et des TPE ainsi que du contenu des garanties proposées dans les produits multirisque professionnelle.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Garanties d'une multirisque professionnelle
  - 1. Incendie
  - 2. Dégâts des eaux
  - 3. Bris de machine
  - 4. Tous risques informatiques
  - 5. Vol
  - 6. Marchandises dans la chaîne du froid
  - 7. Perte de liquides
  - 8. Autres dommages matériels « sauf »
- B. Comprendre les mécanismes techniques et le rôle des dommages immatériels
  - 1. Frais et pertes divers
  - 2. Pertes d'exploitation
  - 3. Indemnités journalières
  - 4. Frais supplémentaires
  - 5. Valeur vénale du fonds de commerce
- C. Comprendre les mécanismes juridiques des assurances de responsabilités
  - 1. Responsabilité locative incendie et dégâts des eaux
  - 2. Responsabilité civile exploitation
  - 3. Responsabilité après livraison des produits et / ou travaux
  - 4. Défense pénale et recours
- D. Définir les axes de prévention pour chaque garantie
  - 1. Commerces de proximité
  - 2. Professions libérales
  - 3. Artisans (dépôts et stockage)
  - 4. Risque en centre commercial
  - 5. Activités présentant une forte vulnérabilité en vol / en incendie / au risque de RC
- E. Comprendre les modalités Particulières
  - 1. Réaliser une synthèse des vulnérabilités
  - 2. Définir les axes de prévention et de protection selon les activités

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire**

remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats multirisque commerce  
Futurs souscripteurs  
Inspecteurs / Vérificateurs  
Agents, courtiers, chargés de clientèle

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1939,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 11/01/2025 à 20:50